

Message de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat sur la riposte à la pandémie du Covid-19 en République du Congo

Mes chers compatriotes ;

Pour la seconde fois, je vais devoir m'adresser à vous sur notre riposte au COVID-19 tout en soulignant, à nouveau, l'incidence très alarmante de cette crise sanitaire ravageuse.

Je voudrais, au préalable, présenter les condoléances de la Nation aux familles endeuillées du fait de cette pandémie et m'incliner devant la mémoire des disparus.

Ainsi, je rends également hommage à ceux des personnels de santé qui se sont illustrés, avec beaucoup de patriotisme, sur les premières lignes de ce combat.

Le disant, mes pensées sont tournées vers nos deux médecins qui ont perdu la vie en allant sauver celle des autres. Tout comme les soldats au front, ce sont des héros et ils méritent toute notre reconnaissance.

Par contre, à tous ceux qui se seraient éloignés de leur serment d'Hippocrate, il importe qu'ils retrouvent le chemin du devoir, pour soulager leur conscience de la lourde incrimination de non-assistance à personne en danger.

Au moment où je prends la parole, les statistiques source OMS, au niveau mondial, affichent 2.804.796 personnes contaminées et 193.710 décès répartis entre 185 pays touchés sur les 198 que compte la planète.

Pour sa part, l'Afrique cumule 30.135 cas de contaminations et 1.380 décès. Ces nombres comptabilisent, bien sûr, les décès et 209 sujets contaminés de la République du Congo, alors que nous étions à 19 cas le 28 mars 2020 lorsque j'intervenais, pour la première fois, sur cette grave crise sanitaire.

Avec 143 cas à Brazzaville et 57 cas à Pointe-Noire, ces deux agglomérations constituent les principaux foyers de COVID-19 dans notre pays.

Le bilan de notre pays pourrait même être revu à la hausse en cas de systématisation des tests de masse au coronavirus.

Tout autant, ce tableau aurait pu être bien moindre si nous avions consenti plus de rigueur dans le respect des gestes barrières.

Beaucoup de nos compatriotes gagnent leur vie au jour le jour en réalisant eux-mêmes des activités marchandes ou en occupant des emplois journaliers rémunérés à la tâche. Cela, nous le savons et c'est difficile. Mais, nous le comprenons. La discipline implique des sacrifices. Cela aussi, nous en avons pleinement conscience.

Cependant, le Congo ne saurait être un îlot de miraculés dans une situation dramatique d'aussi grande envergure qui affecte la planète entière.

La nature invisible de cet ennemi pernicious contribue davantage à accroître le laxisme et la désinvolture. D'aucuns émettent même des doutes sur l'existence du COVID-19 dans notre pays. Cela n'arrive qu'à l'autre, jamais à soi-même. Pourtant le virus mortel ne choisit pas. Toute démagogie sur cette question relèverait de l'irresponsabilité.

Mes chers compatriotes ;

Nous sommes conscients des insuffisances de notre propre système sanitaire qui n'était pas préparé à affronter un tel défi. Si les pays nantis sont confrontés à d'innombrables difficultés, alors combien de fois le nôtre.

A l'heure de ce premier bilan, Je n'entends pas, non plus, occulter ici les graves manquements encore perceptibles au sein de notre société.

Dans certains quartiers de nos villes, les jeunes continuent à pratiquer des sports collectifs, au mépris des mesures de protection édictées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Des rassemblements de plus de 50 personnes continuent à être organisés comme en temps normal, dans l'insouciance la plus complète du danger encouru devant le COVID-19.

Des désordres inacceptables ont été observés dans les rues et les marchés domaniaux, en particulier les lundis, les mercredis et les vendredis, jours d'ouverture de ces sites.

Malgré toutes les entraves, notre stratégie restera basée sur la prévention, car mieux vaut prévenir que guérir.

C'est pourquoi, je demande à la Force Publique de veiller scrupuleusement, avec professionnalisme et sans dérapage, à l'application salvatrice du confinement à domicile de l'ensemble des populations, selon les règles déjà en vigueur.

J'exhorte les dirigeants politiques et les organisations de la société civile à renforcer la communication de proximité pour l'information et l'encadrement des populations, à l'effet de mieux les prévenir du danger.

Sur le plan économique, du fait de cette pandémie, le monde enregistre une hausse historique du chômage devant les pertes massives d'emplois dues à l'ampleur inédite des fermetures d'entreprises.

A ce propos, le Gouvernement a créé le Fonds national de solidarité, sous forme d'un compte spécial de trésor qui est inscrit dans le projet de loi de finance rectificative pour un montant de 100 milliards de Francs CFA.

Pour amorcer la mobilisation de cette ressource, les contributions de généreux donateurs ont permis de recueillir à ce jour, 2 milliards 584 millions 36 mille Francs CFA, répartis comme suit :

- Fonds COVID-19 : 1 milliard 124 millions de Francs CFA ;
- Fonds national de solidarité : 1 milliard 460 millions 36 mille Francs CFA.

Tout en remerciant ces derniers, j'invite, malgré la dureté des temps, les uns et les autres à un plus grand engagement en faveur de cette initiative salutaire, dédié à la prise en charge des chocs économiques et financiers engendrés par le COVID-19.

J'annonce que, pour sa part, l'Etat vient de faire un apport de 50 milliards de Francs CFA au Fonds national de solidarité.

Mes chers compatriotes ;

Le tableau ainsi décliné nous impose de consolider notre action contre le COVID-19 afin d'anéantir la chaîne meurtrière de propagation.

Aussi, après consultation du comité d'experts, du Gouvernement et des Présidents des deux Chambres du Parlement, j'ai décidé :

- de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire, conformément aux dispositions de la loi récemment adoptée à cet effet par le Parlement, c'est à dire jusqu'au 10 mai 2020 ;
- de la prolongation du confinement à domicile de l'ensemble de la population, pour 15 jours, dans les mêmes conditions que celles de la première phase qui s'achève ce 30 avril 2020 ;
- la mise en œuvre, à grande échelle, du test de dépistage au CORONAVIRUS ;
- du renforcement des moyens de la riposte clinique et biologique ;
- du port obligatoire du masque pour toute personne présente dans les espaces publics fermés ou ouverts.

A cet effet, une première commande de 1.500.000 masques locaux a été faite chez nos artisans par le Gouvernement en vue de leur distribution gratuite et encadrée aux populations démunies.

L'intérêt manifeste observé dans le pays en ce qui concerne la fabrication locale des masques devrait inciter à soutenir les initiatives de production, selon les normes de l'Organisation mondiale de la santé et leur vulgarisation à un prix préférentiel n'excédant pas 1.000 Francs CFA.

Les cadres pourraient équiper leurs entourages en masques. Les dirigeants d'entreprises devraient s'organiser pour en assurer des dotations à leur personnel.

Pour accompagner ces mesures, outre celles qui ont déjà été prises, j'ai demandé au gouvernement de réaménager les obligations fiscales et sociales des entreprises.

Le Gouvernement devra par ailleurs négocier, avec les établissements de crédit nationaux, la mise en place des moratoires et des rééchelonnements, au profit des entreprises en difficulté, des prêts accordés avant la survenue de la pandémie.

Dans cette même optique, les opérateurs financiers sus-cités sont invités à proposer, autant que possible, de nouvelles facilités de crédit, avec ou sans la garantie de l'Etat, pour permettre aux entreprises de reconstituer, dans les meilleurs délais, leur trésorerie.

Le Gouvernement a reçu mes instructions pour examiner, après l'adoption du collectif budgétaire, la possibilité d'apporter une aide directe aux entreprises et aux acteurs maîtrisés du secteur informel se trouvant dans des situations financières critiques.

Dans le domaine social, je réitère mes directives au Gouvernement pour organiser des transferts monétaires au profit de 200.000 ménages les plus vulnérables, dont 100.000 à Brazzaville, 60.000 à Pointe-Noire et 40000 dans les départements. La somme totale allouée s'élève à 10 milliards de Francs CFA.

Mes chers compatriotes ;

Le confinement actuel s'étendra du 1er au 15 mai 2020. Durant cette période, nous évaluerons l'efficacité de sa mise en œuvre.

Au cas où les résultats observés se révélaient au fur et à mesure encourageants, le Gouvernement pourrait alors étudier, au même moment, un plan de déconfinement ordonné, applicable par paliers à partir du 16 mai 2020.

La réussite de la phase actuelle de confinement ainsi que le respect des gestes barrières de prévention et le renforcement de nos capacités de test de masse au COVID-19 constituent les conditions nécessaires pour évoluer vers un déconfinement ordonné et efficace.

Cette triple exigence prépare le retour progressif de notre pays à une vie normale.

Mais, il nous faut préalablement continuer à assumer, dans la responsabilité, les prescriptions recommandées à ce sujet.

- Vive la REPUBLIQUE !

- Vive le CONGO !